



DE ROUBAIX-TOURCOINGS

CHRONIQUE FANTASISTE

Débrouillons - nous !

Nos Ateliers étant fermés à l'occasion du Jour de l'An, "L'Egalité" ne paraîtra pas lundi 2 janvier...

LA MENACE des Compagnies minières contre les salaires ouvriers

Les mineurs iront-ils à la bataille ?

Il ne s'agit pas ici de pénétrer dans l'intimité de la vie syndicale de nos camarades de la mine. Il ne s'agit pas non plus d'empêcher sur les prérogatives de la Fédération nationale du Sous-Sol ni sur celles de la Fédération régionale des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais...

Les Compagnies minières — je parle de celles du Nord et du Pas-de-Calais — se proposent d'obtenir les salaires à la suite de l'entrevue projetée pour le 7 janvier, à Douai. On laisse entendre que les intentions patronales iraient jusqu'à proposer une diminution de 5 francs par jour de travail...

A l'appui de ces intentions, le Consortium national minier fait état d'une situation industrielle et commerciale qui ne saurait être imputée à la charge des ouvriers mineurs.

En effet, ces derniers ne sauraient être tenus pour coupables de la politique charbonnière du Gouvernement et des Compagnies, pas plus qu'ils ne sauraient supporter les conséquences du Traité de Versailles, qui a institué l'importation des charbons de la Sarre et de la Ruhr dans notre pays.

Il serait profondément injuste de dire que les mineurs doivent faire des frais de la concurrence établie par l'accès obligatoirement accordé aux charbons allemands sur le territoire français... Mais voyons les raisons patronales invoquées : il y a concurrence anglaise. Evidemment. A certaines époques, les propriétaires anglais ont vendu au prix fort chez nous pour vendre au prix faible chez eux...

Puis il y a le fret. Pour la distance Béthune-Douai à Paris, il faut 22 francs par tonne de transport par chemin de fer et 18 francs par eau. Tandis que le fret Rouen-Paris est de 5 fr. 50. Puis il y a les charbons belges, le coke allemand, les charbons de la Ruhr, dont les prix inférieurs ont été fixés par les services du Gouvernement français. Et le Consortium national minier se pose en victime du déséquilibre général.

Mais les mineurs ripostent : le coût de la vie doit baisser d'abord. Ce n'est qu'après que les salaires peuvent être diminués. Et ils ajoutent : le coût de la vie, loin de baisser, augmente ; le coefficient est aujourd'hui supérieur au chiffre 4 ; nous ne sommes pas certains que le coût de la vie diminuera quand nos salaires seront baissés, puisque les pratiques d'agio et de spéculation continuent de s'exercer. Exemple : le scandale des grands marchands, qui devraient être traduits en justice et qui ne le sont pas.

Les mineurs ont raison. Mais comment aboutir ? Rien ne bouge. Les affaires qui avaient l'air de reprendre s'affaissent à nouveau. Les usines ne tournent pas et le charbon ne se consume guère.

Alors, quoi ? La grève pour s'opposer à l'exécution des menaces des Compagnies ? C'est le moyen de révolte ordinaire, celui qui traduit le mieux l'indignation ressentie par la classe ouvrière quand on touche à ses moyens d'existence, toujours précaires. Seulement il faut, très consciencieusement, regarder le bout, c'est-à-dire la conclusion, et ne pas hésiter à reconnaître si les circonstances sont favorables ou non. En ce moment, il faut le dire, le seul point faible des Compagnies minières c'est la crainte de perdre leur clientèle au profit des Charbonniers étrangers. Elles ont profilé de la grève anglaise. Elles craignent l'Angleterre pour des raisons inverses. Ceci suppose donc l'examen d'une tactique à suivre. Nos camarades des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, avertis de cette situation, n'y manqueront pas. D'autre part, il y a lieu de penser que le Gouvernement a son mot à dire dans cette affaire et qu'il n'attendra pas qu'il soit trop tard pour le dire. Il a sa grosse part de responsabilité dans cette politique charbonnière, le Gouvernement. Et il ne va tout de même pas se faire le complice de ceux qui se proposent d'introduire la misère au foyer du mineur.

G. DUMOLIN, Secrétaire adjoint de la C.G.T.

On se doutait bien, depuis longtemps, que nous étions dans l'indésirable : quelque chose comme le parent pauvre qu'on invite pour garnir le bout de la table et qui ramasse la saucisse qui reste dans le plat lorsqu'il a fait le tour de l'honorable société...

Ce correspondant a séjourné accidentellement dans les régions dévastées et, à peine rentré dans ses pantoufles, il libère sa conscience de l'indignation causée par ce qu'il y a vu. Et vous allez juger qu'il y a de quoi en lisant le récit des fautes que l'auteur a relevées au cours de son voyage d'exploration.

« Première faute : on a accueilli trop facilement toutes les réclamations, même les plus invraisemblables. On a agi comme si, par définition, toute victime de la guerre devait être fatalement un honnête homme. Il s'est trouvé qu'il y avait parmi ces victimes pas mal de filous.

« Deuxième faute : on a promis la réparation intégrale en termes tels que la nation entière en sera déçue, si la Boche ne paie pas tout. Il ne paiera pas tout, j'en suis convaincu, parce qu'il sait qu'on a forcé la note... Donner des droits à des centaines de milliers de personnes sur le reste du pays, sur la fortune publique, quelle erreur et quelle imprévoyance.

« Troisième faute : on a commencé à réparer sans avoir un sou pour cela. Alors l'Etat a emprunté avec frénésie, il a autorisé les organismes (houillères, métallurgie, etc.) à emprunter. Ça a fait baisser les valeurs des régions non sinistrées et cela entraîne la ruine de la France.

« Quatrième faute : on répand des allocations plus que généreusement ; cela aboutit à faire vivre des populations au jour le jour, mais ne leur donne pas un toit solide.

Résumons-nous. Notre explorateur anonyme et sans doute méridional, a établi : 1. que les sinistrés sont pour la plupart, des voleurs ; 2. que la France n'a contracté aucune dette vis-à-vis de ces gens-là ; 3. que l'Etat ruine le pays en permettant des emprunts pour la reconstitution ; 4. que les sinistrés sont des feignants qui vivent grassement des allocations à eux distribuées.

Je vous engage à ne pas considérer cela comme une galéjade. C'est l'expression publique d'un mentalité qui se cristallise petit à petit dans cette partie du pays que je me rappelle avoir appelée dans une de mes chroniques « l'autre France ». Et je rends grâce à ce correspondant de l'avoir ainsi manifestée.

Mais combien je lui rends plus encore grâce d'avoir en même temps indiqué le moyen qu'il est fallu employer pour mettre les Français de deuxième zone hors d'état de nuire aux intérêts, à la quiétude et aux petits bénéfices de leurs compatriotes d'entre Seine et Garonne.

« Il fallait, conclut notre censeur, syndiquer les régions sinistrées et y faire du régionalisme. Il fallait inviter les victimes de la guerre à élire une sorte de Parlement ou de Conseil régional — appelez-le comme vous voudrez — disposant d'un budget. On aurait versé à ce budget l'argent allemand (sic)... à mesure qu'il rentrerait (sic) ; on aurait subventionné dans la proportion où la situation financière l'aurait permis. Les intéressés se seraient débrouillés entre eux. Devant supporter les conséquences de leurs erreurs ou de leurs gaspillages ils se seraient arrangés de façon à ne pas se tromper et à ne pas gaspiller.

« Ça, pour une fameuse idée, c'est une fameuse idée ! Et simple, donc ! Ces gens du Nord, ils l'ont fait exprès, pas moins, de faire esquinter leur pays par les Bôches ! Eh bien ! qu'ils se débrouillent donc, avec les Bôches !

Je ne suis pas curieux ; mais je voudrais bien voir la g... que feraient les gens du Midi si, pour de bon et sérieusement, on nous laissait nous « débrouiller » avec ou sans les Bôches. Mon ami Polvint indiquait il y a quelques semaines, que les gens du Nord et du Pas-de-Calais n'y en ont pas pour les dégouter, formant à eux seuls presque le dixième du contingent appelé cette année dans les casernes. Avec leurs copains de la Somme, de l'Aisne, de la Marne, des Ardennes et de la Meuse, ça fait dans les rangs de l'armée française quelque chose qui compte en quantité... et en qualité. S'ils allaient se « débrouiller » ailleurs, je ne sais pas trop ce qui pourrait bien protéger les réservoirs à vinaigre contre les amateurs de pinard à la foire d'empoigne.

Qu'il qu'on nous laisse nous « débrouiller », nous autres des départements dévastés qui payons avant la guerre autant d'impôt que le reste de la France et qui, pour peu que ça continue, allons bientôt en payer davantage. Qu'on nous laisse nous « débrouiller » avec nos mines, nos usines textiles, nos usines métallurgiques, nos usines chimiques, nos usines marines, et que les richesses de notre sol et de notre travail acheminés soient à nous, bien à nous, puisqu'on veut renier la solidarité de tous les Français et en même temps nous dans les temps où l'on avait besoin de nous. Mais qu'on ne vienne plus nous demander de les sacrifier un jour pour sauver les biens de ceux qui avaient déjà transporté leurs précieuses personnes jusqu'à Bordeaux !

Pour que nous nous « débrouillions » plus facilement, il faudrait, disent les partisans de ce régionalisme de charité, doter les régions libérées d'un Parlement. Sans doute, sans doute. Mais ne pensez-vous pas que le premier décret qui en sortira devrait être pour prohiber sous les peines les plus sévères, l'importation dans le Nord, des fonctionnaires députés, ministres et autres légumes que le Midi produit avec une fertilité véritablement envahissante.

E. VERMEERSCH.

L'ANNÉE QUI VIENT

COMPLIMENT DU NOUVEL AN A NOS LECTRICES & A NOS LECTEURS

— Et voici encore une année qui passe, disent les vieux.

— Voilà enfin une année qui commence, disent les jeunes.

No regrets pas celle qui s'est va après tout. Elle fut sans beauté. Durant ses douze mois, nous avons espéré une paix définitive, le terme de la vie chère une rapide renaissance de nos cités en ruines. Rien de tout cela n'est venu. Au début de 1922, nous appelons de tous nos vœux ces réalisations, qui mettraient un peu de vrai bonheur dans tous les foyers. Souhaitons surtout la paix des peuples ; il ne pourra y avoir de sécurité pour les hommes tant qu'ils ne comprendront pas la haute leçon de fraternité que, depuis des milliers d'années, les philosophes et les prophètes leur ont en vain enseigné !

Le bon maître Anatole France qui vient de recevoir le prix Nobel de la Paix, a écrit, dans un de ses livres, cette phrase qui convient de méditer :

« La paix universelle se réalisera un jour, non parce que les hommes de viendront meilleurs (il n'est pas permis de l'espérer), mais parce qu'un nouvel ordre de choses, une science nouvelle, de nouvelles nécessités économiques leur imposeront l'état pacifique, comme autrefois les conditions mêmes de leur existence les plaçaient et les maintenaient dans l'état de guerre. »

Nos efforts à tous doivent assurément porter sur la transformation des conditions d'existence. Plus nous persévererons dans la recherche d'une société meilleure, basée sur des règles plus scientifiques, sur une répartition plus équitable des moyens de production, plus nous favoriserons l'avènement de la paix.

C'est la règle que nous nous sommes tracée dans ce journal. Nous avons accueilli tous ceux qui veulent servir cette cause bienfaisante du progrès. Sans doute, nous avons montré parfois moins d'indulgence pour quelques faux-bonhommes qui, sous l'habit du démocrate, ne sont que les hypocrites de la Dièdre Raison. Nous demeurerons, en toute indépendance, les adversaires des profiteurs et des jouisseurs qui trompent le peuple ébahi.

La masse des travailleurs a le droit d'exiger qu'on ait l'orgueil de sa confiance. Les braves gens qui peinent tout le jour doivent connaître la vérité sur ceux qui briguent leurs suffrages et ne s'en montrent point dignes. De même, les martyrs de la guerre, les mutilés, les veuves, les orphelins, les sinistrés peuvent élever la voix, au-dessus les pélores, quand un Mariage est acquiescé.

Ce que nous avons écrit et fait, dans cet ordre d'idées, en 1921, nous sommes prêts à le recommencer, sans faiblesse, en 1922.

Nous n'oublions pas qu'il faut une chanson pour bercer la peine populaire. Aux épouses qui s'adonnent aux travaux du foyer, aux hommes qui ont

donné une rude journée de labeur, il est du devoir de ces « amuseurs de peu » que sont, aussi, les journalistes d'apporter une saine distraction.

Dans les premières semaines de 1922 nous commencerons la publication d'un chef-d'œuvre du roman-cinéma : « PARISSETTE », de Louis Feuillade, l'auteur de Judex, de Barrabas, des Deux Gamines, qui firent la joie de nos lectrices, l'an dernier. Le contrat que nous avons signé assure à notre clientèle non seulement ce merveilleux roman qui fera sensation en France, mais encore d'autres surprises dont nous reparlerons.

Comment résister au plaisir de donner toujours du nouveau au public innombrable qui vient de plus en plus à nous et qui a fait du tirage de notre journal, le premier de la presse des grands journaux régionaux français ?

Pour répondre à un désir exprimé par de multiples amis, nous avons mis au monde, le jour de Noël, ce petit journal qui s'appelle le « Réveil Illustré ». Nous venons de tirer pour le second numéro plus de cent mille exemplaires de ce magazine populaire de distraction et de lecture, et son succès sans précédent nous étonne et nous réjouit. Il a deux pages ; nous allons à bras défilé les portes à seize pages, pour remercier nos lectrices et nos lecteurs de l'admirable confiance qu'ils nous ont donnée à notre nouveau-né !

Assez parlé de nous. Ce n'est pas l'habitude de la maison !

Nous vous souhaitons, suivant la vieille coutume, « une bonne année, une bonne santé et toutes sortes de souhaits ». Tâchez de recevoir l'argent de vos dommages, de vous faire délivrer un matelas de la Reconstitution, de changer votre baraquement à courants d'air contre une bonne maison de briques flamandes ; tous nos vœux pour que le livre de bonnet baisse mieux que le livre anglais et que le maudit crinago soit à jamais écarté, comme la peste, de nos régions !

Gardez-vous dans la force et l'allégresse du corps. « Mauvais estomac, mauvais tabac », dit un vieux dicton. Il faut se bien porter pour voir la vie sous couleur d'espérance.

Quant à nous, fidèles à notre modeste mission, nous tâcherons de garder en 1922 notre philosophie souriante pour vous distraire, vous informer et censurer à l'occasion les choses et les hommes du temps, nous souvenant qu'un politicien il convient de ne pas avoir trop d'illusions. Marc-Aurèle n'a cru qu'il n'y a qu'à mille sept cents ans, celle pensée salutaire :

« Va de l'avant, si tu peux, et ne t'inquiète pas de savoir si quelqu'un s'occupe de ce que tu fais. N'espère pas qu'il y ait jamais une république de Platon ; qu'il te suffise d'agrandir quelque peu les choses et de regarder pas ce résultat comme un succès de médiocre importance. »

Alex WILL.

LES ÉTRENNES

Propos du Jour de l'An

Les habitudes et les traditions dont chacun se plaint sont généralement celles qui se perpétuent et demeurent vivaces en dépit des récriminations.

C'est ainsi que, depuis des siècles on peste de donner des étrennes et l'on continue plus que jamais à en donner tout en postant.

Car la manie des étrennes est vieille comme le monde. Tout au moins remonte-t-elle aux premiers siècles de l'histoire de Rome. C'est vrai qu'en ce temps-là les cadeaux n'étaient pas ruineux et se donnaient uniquement au souverain.

« Ils consistaient, en effet, en bouquets de verdure cueillis dans certains bois sacrés et que l'on envoyait au roi en signe de bon augure pour la nouvelle année.

Puis, au fur et à mesure que se développait la civilisation et que le luxe remplaçait l'austérité simplifiée des premiers âges, les Romains se montrèrent plus magnifiques, en leurs présents. Sous les empereurs, l'usage de donner des étrennes était devenu général. Le jour des calendes de janvier et les cinq ou six jours qui suivaient, le peuple se pressait au Palais et portait ses présents au maître. Ces cadeaux consistaient en pièces de monnaie, en médailles et en bijoux.

On conte que Caligula, qui n'avait guère confiance dans ses serviteurs, se tenait ce jour-là à l'entrée de son palais et recevait de ses propres mains les étrennes de ses sujets.

C'est comme ça qu'on fait les bonnes maisons.

Le christianisme, poursuivant les usages de Rome, voulut interdire les fêtes des calendes de janvier ; il prononça en vain l'anathème contre ceux qui continuaient à les célébrer, déclara « diaboliques » les cadeaux qu'on échangeait à cette occasion.

Rien n'y fit : les étrennes résistèrent à l'excommunication. On n'eut d'autre ressource que de substituer des fêtes chrétiennes aux réjouissances païennes. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'année eut pour point de départ la fête de l'Aques. Ce fut le véritable jour de l'An, où l'on échangeait souhaits et présents.

L'usage des étrennes ne fit que se répandre plus encore quand on revint, pour le début de l'année, à la date du 1er janvier. Sous Louis XIV, c'était à la cour une habitude générale. Ce fut encore sous Louis XV, époque prodigieuse entre toutes.

Déjà, en ce temps-là, on ne se contentait pas d'échanger des petits cadeaux entre amis et gens de même condition, on donnait des étrennes à tous les officiers qui venaient comme de nos jours tendre la main à nos chefs.

Depuis que, sur l'initiative de Barron de Chamoussé, la petite poste de Paris avait été créée, messieurs les facteurs ne manquaient pas, chaque premier de l'an, d'entrer dans les maisons et de réclamer leur petit pourboire.

Comme ils le font encore aujourd'hui, ils offraient à la clientèle un joli calendrier sur lequel étaient imprimés ces vers :

Recevez ce petit présent, C'est l'heure du réjouissement. Complex toujours sur un facteur, Pour vous plain de zèle et d'ardeur, Et n'oubliez pas le commis De la petite poste de Paris.

Comment n'aurait-on pas donné un bon pourboire à des gens qui vous offrent de façon si gracieuse l'étrenne du sentiment ?

Cependant, à l'aurore de la Révolution, la mode des étrennes eut à subir un rude assaut.

La Constituante, sur la proposition de Lebrun, qui s'était élevé contre les « désordres qui se renouvelaient au premier janvier dans diverses administrations, à l'occasion des étrennes », déclara un projet de loi contre les employés qui en demandaient.

Louis XVI approuva ce projet par lettres patentes du 29 novembre 1789. Ça n'empêcha personne de donner ou de recevoir des étrennes.

En 1793, un autre délit, de la Convention, cette fois, supprimait les étrennes, autant en emporta le vent. La Révolution, qui avait éliminé les coutumes de l'ancien régime, ne put vaincre celle-là.

Depuis lors, l'usage des étrennes s'est généralisé, a gagné toutes les classes de la société ; il a résisté à tous les cataclysmes, a été perpétué à travers les circonstances les plus tragiques.

En 1799, pendant l'année du grand hiver, alors qu'il y avait de la combustion manquant, les Parisiens s'étaient offerts, en guise d'étrennes, de petits faquets.

En 1871, pendant le siège de Paris, alors que les Prussiens jetaient les premières bombes sur la cité étroitement investie, les Parisiens ne manquèrent pas encore de s'élever des étrennes utiles. On souffrit des petits pains blancs, des pigeons, des volailles, des truffes (ils ne coûtaient pas moins de 2 fr. 50 la pièce). Vous voyez qu'une douzaine d'eufs constituait un présent de valeur.

Bref, la coutume des étrennes, bien loin de s'affaiblir, est plus répandue que jamais. Et notez quelle n'est point particulière à notre vieille Europe, et que, dans le monde entier, le renouvellement de l'année est l'époque désignée pour l'échange des petits cadeaux qui entretiennent l'amitié.

Une tradition qui remonte si haut et qui tient une si belle place dans l'humanité, est respectable après tout, et mérite de vivre. Ceux qui reçoivent des étrennes ne me contrediront pas.

Quant à ceux qui en donnent, qu'ils se contentent de ces abus, qu'ils moudissent cette tyrannie, mais qu'ils se contentent en songeant que leur générosité a semé autour d'eux, chez les humbles et les petits, un peu d'aïssance, un peu de joie.

45000 Rhénans sont grippés

DES MALADES SUCCOMBENT EN QUARANTE-HUIT HEURES

Mayence, 31 décembre. — Une épidémie de grippe sévit actuellement en Rhénanie. Mayence en a déjà enregistré plus de sept mille cas. L'épidémie sévit avec une véritable intensité dans la région de Francfort, où les hôpitaux regorgent de malades et, après les statistiques, près de quarante-cinq mille personnes seraient atteintes par le fléau qui présente certains caractères de ressemblance avec la grippe espagnole. Des malades succombent en quarante-huit heures.

LA CONCURRENCE

des Charbons Etrangers

Les quantités de charbon allemand entrées en France. — Les salaires des mineurs anglais.

On parle beaucoup de la concurrence que les charbons étrangers viennent faire aux charbons français dans notre propre pays. Il est évident que rien n'est plus dangereux pour notre travail national que l'invasion de nos ports par les charbons anglais et que, d'autre part, si les charbons allemands arrivaient en trop grandes quantités cela serait au détriment de la production de nos propres houillères.

Nous avons recueilli des informations sûres en ce qui concerne le charbon allemand et voici des chiffres officiels.

Il est entré par la frontière Nord, venant par voie de fer de la Ruhr :

En octobre : 78.900 tonnes de charbon de chemins de fer ; 59.500 t. de charbon industriel ; 12.000 t. de ch. pour chauffage domestique.

En novembre : 61.500 tonnes de ch. chemins de fer ; 40.000 t. de ch. industriel ; 7.000 t. de ch. pour chauffage domestique.

Sur ces chiffres, la région du Nord est voit attribuer environ 20.000 tonnes par mois de charbons industriels.

Il est entré par la frontière d'Alsace-Lorraine :

En octobre : 35.000 tonnes de ch. chemins de fer ; 65.000 t. ch. industriel ; 4.500 t. ch. pour chauffage domestique.

En novembre : 15.500 tonnes ch. de ch. de fer ; 63.000 t. ch. industriel ; 4.000 t. ch. pour chauffage domestique.

Il est arrivé par les ports de la Manche :

En octobre : 73.000 tonnes de charbon de chemins de fer ; 72.000 t. de ch. industriel.

En novembre : 57.000 tonnes de ch. de chemins de fer ; 55.000 t. de ch. industriel.

Par les autres ports :

En octobre : 125.000 tonnes. En novembre : 110.000 tonnes.

Le total des arrivages est donc :

En octobre : 331.000 tonnes. En novembre : 406.000 tonnes.

Et ce qui concerne les charbons anglais, ce qui est digne de remarque, c'est le véritable « dumping » auquel se livrent les Compagnies anglaises pour résister au marché français qui leur a échappé depuis un an et notamment pendant la grande grève des charbonnages britanniques.

Le « dumping », c'est vendre à l'exportation en dessous du prix de vente à l'intérieur du pays, quelquefois en dessous du prix de revient. C'est ce que les Anglais pratiquent pour venir concurrencier le charbon français en France.

A titre d'information, nous publions ci-dessous les salaires extrêmement variés qui sont payés en Angleterre, aux ouvriers piqueurs (colliers). On remarquera que certaines Compagnies ont réduit d'une manière exagérée les salaires pour pouvoir lutter contre la production de nos mineurs, sur leur propre terrain français. Par contre, dans la généralité des mines on paie des salaires supérieurs mêmes à ceux de France.

Nous ajouterons qu'il faut se souvenir que les Compagnies anglaises donnent en outre du salaire, une partie de bénéfices depuis les dernières grèves.

Voici la moyenne des salaires en novembre dans les Compagnies anglaises qui paient le plus :

Nottinghamshire : 17 sh. 4 p. jour ; 2 sh. 6 1/2 p. h. Yorkshire : 15 sh. 9 p. jour ; 2 sh. 4 1/2 p. h. Derbyshire : 14 sh. 9 p. jour ; 2 sh. 1 1/2 p. h. Warwick : 14 sh. 8 p. jour ; 2 sh. 1 p. h. Derbyshire, Sud : 13 sh. 6 p. j. ; 1 sh. 1 1/4 par h. Gannock-Chase : Même salaire.

Dans le Lancashire, Northumberland, Durham, Staffordshire (Nord), etc., les salaires des ouvriers qualifiés excellent entre 11 shillings 5 et 11 sh. 3 par jour. Pour convertir ce salaire en francs, il faut multiplier par 2,30 les shillings et les pence. Un salaire de 17 shillings 4 pence donne 40 francs environ.

Par contre, les salaires ont été très diminués dans les mines qui exportent. Il semble y avoir là une lacune dans l'organisation ouvrière anglaise. Pour novembre, on payait en moyenne, dans les Compagnies :

Forêt de Keas : 7 sh. 5 p. j. ; 1 sh. 0 1/2 p. h. Forêt de Gell : 15 sh. 9 p. j. ; 1 sh. 4 1/2 p. h. Somerset : 9 sh. 6 p. jour ; 1 sh. 4 1/2 p. h. Rossett : 9 sh. 6 p. jour ; 1 sh. 4 1/2 p. h.

Les Compagnies anglaises comme les Compagnies françaises, ont réalisé d'assez considérables bénéfices pendant la guerre et jusqu'en 1920 pour améliorer la condition de leurs ouvriers.

Il y a donc chez elle une volonté évidente de fausser les règles normales de l'exportation ; ne conviendrait-il pas de frapper d'une taxe les charbons étrangers, vendus dans des conditions certaines de « dumping » ?

Nous devons assurer à nos mineurs une production normale et leur éviter à tout prix un chômage qui pourrait être grave si on laissait envahir notre pays par les charbons d'outre-Manche.

Egorgé en travaillant

UN CORDONNIER D'HEM S'EST DONNÉ UN COUP DE TRANCHE À HENRI

Le quartier du Petit-Lannoy à Hem a été mis en émoi, vendredi matin, par un accident qui a coûté la vie à un orfèvre-cordonnier M. Alfred Gorman, 60 ans. M. Gorman qui tient boutique près du bureau des postes et télégraphe d'Hem, mettait la dernière main à un rassemblement quand il égalisa le cordon, son bras gressa sur le cuir et entraîna par la force musculaire, vint atteindre au sein du malheureux qui eut l'air égaré dans ses yeux. Le sang lui coula sur le visage.

LES VOLEURS

DE BIJOUX

UNE BIJOUTERIE DE NICE A ETE CAMBRIOLEE

Nice, 31 décembre. — Des cambrioleurs se sont introduits, la nuit, dans la bijouterie de M. Cazalis, rue de la Préfecture, et ont volé un lot de bijoux, bagues, sautoirs et montres valant environ 50.000 francs. On doit se trouver en présence de véritables professionnels du vol, car le rideau de fer de la devanture est fixé par une serrure qui a été ouverte à l'aide d'une fausse clef et, en parlant, les malfaiteurs ont eu soin de remettre en place le rideau de fer, sans attirer l'attention de personne, dans cette rue cependant très fréquentée.

La police avait relevé sur les étageres des traces de doigts, mais, lorsqu'on a voulu en prendre les empreintes, on a constaté que les hardis malfaiteurs avaient opéré avec les mains gantées.

UNE RECELEUSE A ETE PUNIE

Paris, 31 décembre. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté, une femme Batiot, qui cherchait à négocier deux bijoux de grande valeur dans un café des boulevards. Ces bijoux, ainsi que la décalé la femme Batiot, avaient été descellés d'une barette de 40.000 francs, volés, il y a un an, dans un bel de Bruxelles, à Mme De Ruyter, femme au propriétaire d'un café de la rue Edouard-VII, à Paris.

La femme Batiot a été envoyée au dépôt. Quant au voleur, domicilié actuellement à Bruxelles, un mandat d'arrêt a été décerné contre lui, et son arrestation est imminente. Les deux acheteurs de bijoux, qui avaient versé une certaine somme à la femme Batiot, seront poursuivis pour complicité de recel.

Pierre Loti, Grand-Croix de la Légion d'Honneur

Par décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Viend (L. M. J.) dit Pierre Loti, homme de lettres, membre de l'Académie Française, est élevé à la dignité de grand-croix dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

LES ESCROCS

DU TRÉSOR

ILS COMPARAISSENT DEVANT LE JURY DE LA SEINE

Platel, Forestier, Lecarpentier et Boughet, qui comparaissent devant les assises de la Seine, ont escroqué au Trésor plus d'un million, entre le mois de septembre 1919 et le mois de novembre 1920. Platel, tailleur d'habits, établissait de faux mandats de paiement à l'aide de formules qu'il avait rapportées du régiment, et de faux caveaux qu'il avait fait fabriquer. Lecarpentier, révélu d'un uniforme de lieutenant, se présentait au ministère des finances et escroquait sans difficultés le montant du mandat. Les deux autres, Forestier, employé au ministère des pensions, et Boughet, téléphoniste à la direction de l'Intendance, procuraient des mandats en blanc, lorsque le stock des formules rapportées par Platel fut épuisé. Les mandats variaient d'ordinaire de cinq mille à trente et quarante mille francs. Il y eut en tout de sept cent quatre-vingt-six mille francs, qui fut touché le 13 octobre 1920. Les accusés furent arrêtés sur la plainte du Trésor, le 10 novembre suivant.

Un crime étrange

UN GENDRE A TUE SON BEAU-PERE, MALADE, PARCE QU'IL ETAIT LAS DE LE GARDER

Chamonix, 31 décembre. — Le 23 décembre dernier, M. Camus, 68 ans, demeurant à Bourbonne-les-Bains, tenta de se suicider en s'ouvrant la gorge à l'aide d'un rasoir et se blessa grièvement.